

ACADÉMIE FRANÇAISE
23 quai de Conti
CS 90618 - 75270 PARIS cedex 06

Service des Œuvres Sociales
Catherine Le Vaillant
01 44 41 87 63
c.levaillant@academie-francaise.fr

Bourses Jean Walter Zellidja 2015

Paris, le 6 novembre 2014

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci joint, une notice sur les conditions de candidature aux bourses Jean WALTER ZELLIDJA de l'Académie française pour la promotion 2015. Ces bourses sont destinées aux deux meilleurs étudiants de votre établissement désireux d'effectuer un séjour à l'étranger.

Cette bourse aide les jeunes chercheurs **francophones, diplômés du second cycle universitaire**, étant doctorant ou post doctorant, à mener à bien un projet de spécialisation ou de recherche dans le pays de leur choix, sans obligation de rattachement universitaire.

Par conséquent, les candidatures sont examinées, non seulement d'après les critères habituels d'aptitude et de réussite académique, mais également en fonction de l'intérêt présenté par le projet et de l'originalité du thème de recherche.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir donner à cette information la diffusion la plus large possible au sein de votre établissement.

Vous trouverez également sous ce pli, deux dossiers complets vierges à remettre aux deux candidats les plus motivés ayant élaboré le meilleur projet. Je vous rappelle que ce sont les deux dossiers « originaux jaunes » qui doivent m'être retournés **pour le 15 février 2015 au plus tard**. (cachet de la poste faisant foi).

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Catherine Le Vaillant

BOURSES Jean WALTER-ZELLIDJA

attribuées par l'ACADÉMIE FRANÇAISE

Note destinée aux étudiants des universités et grandes écoles françaises sélectionnées pour participer au concours 2015.

Jean WALTER, architecte a fait donation à l'Académie française de capitaux permettant l'attribution de bourses de voyage et d'études.

Pendant une trentaine d'années, ces bourses ont été attribuées à des élèves du secondaire sous le vocable « bourses ZELLIDJA ».

Depuis 1976, elles sont attribuées à des élèves des grandes écoles ou des étudiants des universités, qui, au-delà de leurs études supérieures, désirent se donner un complément de formation ou entreprendre des recherches personnelles à l'étranger grâce à un séjour d'environ une année. L'âge limite pour faire acte de candidature est fixé à 30 ans l'année de dépôt du dossier.

L'Académie française, chargée de la gestion de ce programme, adresse, dès le mois de novembre de chaque année, deux dossiers de candidature aux établissements qu'elle a sélectionnés.

Une fois complété, le dossier est à retourner par l'établissement d'origine **AVANT LE 15 FÉVRIER 2015** à l'adresse suivante :

ACADÉMIE FRANÇAISE
Madame Catherine Le Vaillant
23, quai de Conti
CS 90618 - 75270 PARIS cedex 06

pour toute information complémentaire : 01 43 54 16 40 ou
c.levaillant@academie-francaise.fr

Une commission composée d'universitaires, sous la présidence du Secrétaire perpétuel de l'Académie française, procédera à l'examen des dossiers dans le courant du mois de mai.

Seules les candidatures pour les séjours postérieurs à la date de décision de l'Académie française, intervenant généralement avant le 31 mai, seront prises en compte.

L'Académie française avise directement par courrier les candidats du résultat de leur demande. Il ne sera pas fourni aux candidats, dont la demande n'aura pu être retenue, de compte rendu des délibérations de la commission.

L'inscription au concours dans les conditions exigées par le fondateur ne confère aucun droit.